

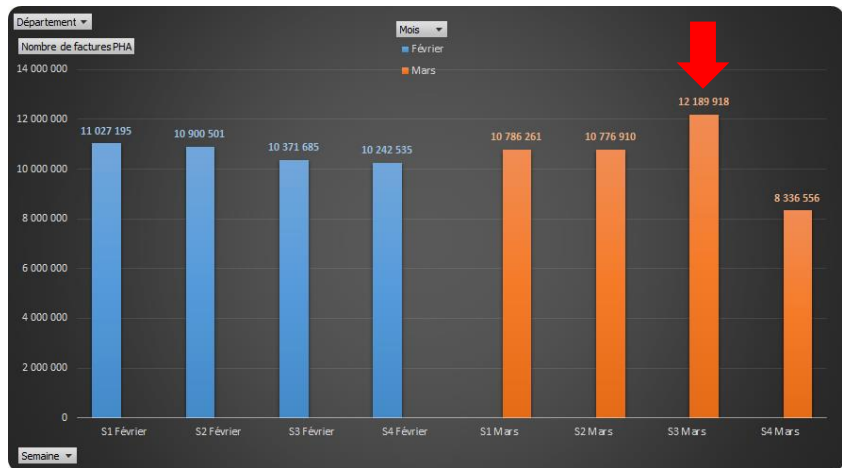
EPIDEMIE DE COVID-19

LE CONFINEMENT FAIT CHUTER L'ACTIVITE OFFICINALE

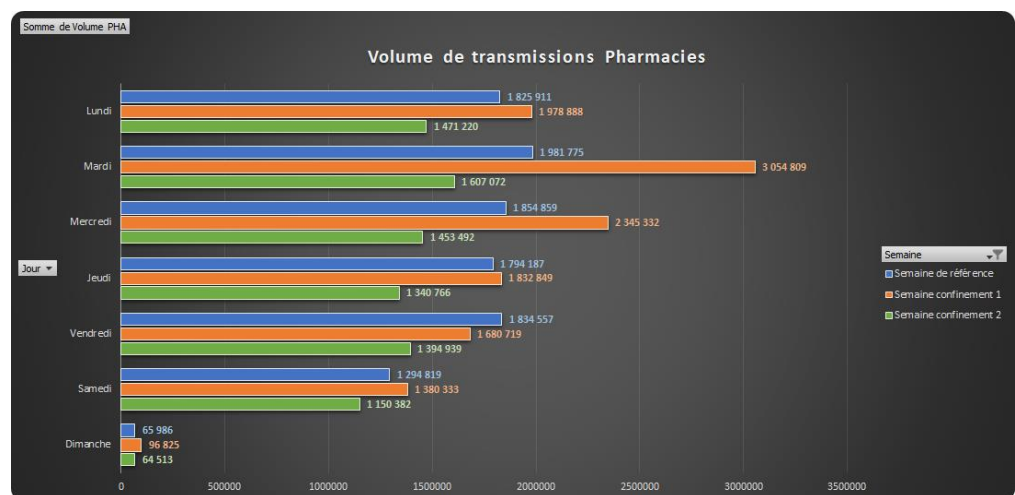
Paris, le 1^{er} avril 2020

Le décompte des télétransmissions des factures émises par les officines vers l'assurance maladie qui vient d'être communiqué par RESOPHARMA, organisme concentrateur technique, fait apparaître un « avant » et un « après » confinement de l'activité des pharmacies.

Au cours de la troisième semaine du mois de mars, le volume des télétransmissions effectuées par les pharmacies (France entière) a augmenté de près de 2 millions par rapport à la même semaine de février. Cette hausse s'explique par l'entrée en vigueur du confinement de la population à compter du 17 mars à midi.



En effet, les chiffres montrent une augmentation exceptionnelle des télétransmissions les 16, 17 et 18 mars.



Depuis ce court pic d'activité, la situation a bien changé. En effet, malgré les différentes mesures renforçant le rôle des officinaux, notamment dans le renouvellement des ordonnances, le volume de

factures télétransmises a chuté de près de 20 % (France entière) la semaine dernière. Cette situation devrait se poursuivre en avril, le confinement étant appelé à se prolonger.

Dans ce contexte particulier, de nombreuses officines ont d'ores et déjà revu à la baisse leurs amplitudes d'ouverture. Et doivent aujourd'hui mettre une partie de leurs salariés au chômage partiel.

Les petites officines de proximité, dont l'activité est particulièrement dépendante du nombre d'ordonnances, seront les premières à être touchées. Même si ces officines ont la possibilité de demander des reports de crédit et de cotisation, ces mesures ne seront pas suffisantes. Il faut dès à présent prévoir des aides plus spécifiques pour elles. Il en va de la pérennité du réseau officinal et de l'accès aux médicaments en tout point du territoire.

Compte tenu de l'engagement des pharmaciens d'officine et de leurs équipes qui assurent des tâches supplémentaires pendant la crise sanitaire (distribution des masques, portage à domicile, traitement des ordonnances en provenance des PUI...), la FSPF a demandé à l'assurance maladie la création d'une « aide COVID-19 » qui contribuera à amortir les effets de la baisse d'activité prévisible en avril alors que les officines seront tenues de rester ouvertes et de maintenir le paiement des salaires de leurs personnels.

Aucune pharmacie d'officine ne doit être pénalisée, aucun salarié ne doit être lésé. Toutes les aides promises par l'État devront être accordées.

La FSPF se battra pour que les engagements du Gouvernement ne soient pas que des effets d'annonce.

Contact presse : Philippe BESSET – président de la FSPF – 06 80 14 41 62